

CONSEIL EN ARCHITECTURE

Les architectes-conseils du CAUE conseillent gratuitement les personnes, avant le dépôt du permis de construire, pour tout projet de construction, de rénovation ou d'extension, choix du terrain, démarches administratives, insertion du projet dans le site, matériaux à utiliser, etc.

Vous pouvez prendre rendez-vous (pour un créneau de ¼ d'heure) en appelant la communauté de communes au **09 75 12 11 05**. **Les permanences ont lieu le 2ème mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction de l'Aménagement de l'Espace (DAE), 4 rue Olivier de Serre, PA Erette-Grand'haie, à Grandchamp-des-Fontaines).**

[Plus d'informations](#)

Cahier de recommandations architecturales



Cahier de recommandations architecturales sur la commune de Treillières élaboré par le C.A.U.E. en 2008

Treillières a su conserver un patrimoine architectural et paysager riche et varié qui mérite d'être préservé car il participe à l'identité de notre territoire. Ce cahier de recommandations a pour ambition d'aider les propriétaires, les architectes ou les artisans qui auront à entretenir, à restaurer ou à adapter les bâtis anciens de la commune en proposant des références et des solutions.

[Si vous avez des projets de rénovation, téléchargez ce cahier de recommandations.](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, guichet famille : 2 juin, urbanisme : premier samedi du mois.